



COMMUNE DE TOURRETTES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE VINGT, le Dix Juillet,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2020

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23

Etaient présents : R. MARTEL TRIGANCE - G. BARRA - S. ALLEG - B. MONTAGNE – A. HERNANDEZ, **Adjoints**
J-M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA - M. BODY – A. CARRU MARTEL – N. DEDULLE LELLUIN –
J. DUBOIS - P. GINER – J-L. GIRAUD – S. LAINE – M. MARTEAU - C. OBYN SELINGUE –
J. RAYNAUD - M. RAYNAUD, **Conseillers**

Absents excusés : N. PERRICHON (pouvoir à G. BARRA) - E. MENUT (pouvoir à J.L. GIRAUD) – J. HENSELER (pouvoir à B. MONTAGNE) – A. RASKIN (pouvoir à C. BOUGE)

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que conformément aux circulaires du 26.10.2001 et 12.03.2008 du Ministère de la Défense, il convient de désigner un correspondant défense pour la Commune.

Cet élu a vocation à développer le lien Armée-Nation. Il est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.

M. le Maire propose la candidature de M. Stève LAINE pour ce poste.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

- **DE DESIGNER** M. Stève LAINE comme correspondant défense pour la commune de TOURRETTES.
- **DE DONNER** tout pouvoir à monsieur le Maire pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Camille BOUGE